

Communiqué de presse

3 avril 2019

## Un algorithme intelligent pour permettre une indemnisation des passagers ayant leur vol perturbé.

**Aujourd'hui, 50% des passagers aériens n'ont pas connaissance de leurs droits. Ulysse.travel et RetardVol s'associent donc pour une meilleure détection des incidents aériens et une meilleure diffusion de l'information.**

**RetardVol détecte automatiquement** lorsqu'un vol est annulé ou retardé de plus de trois heures, grâce à un algorithme intelligent qui calcule directement le montant de l'indemnisation par passager. Cet algorithme intègre à la fois : le règlement Européen, sa jurisprudence sur les annulations et retards de vol, ainsi que plusieurs paramètres dont la distance du vol, la nationalité de la compagnie aérienne, le lieu du départ, ou encore le temps de retard à l'arrivée.

Si le passager a droit à une indemnisation, **Ulysse.travel informe le passager qu'il peut bénéficier d'une indemnisation** et **RetardVol se charge des démarches légales auprès des compagnies aériennes.**

Cette association « Ulysse.travel et RetardVol » offre au passager **un service innovant** qui leur simplifie la vie :

- les informant de leurs droits d'indemnisation en cas d'annulation ou de retard de vol
- et en faisant les démarches à leur place, afin de leur éviter du stress et une perte de temps.

---

## **Fiche explicative :**

### **Les droits inconnus des voyageurs :**

Les passagers méconnaissent leurs droits, les démarches sont longues et fastidieuses et souvent couronnées d'une réponse négative.

Les passagers dont le vol est retardé, annulé ou qui se voient refuser l'embarquement et qui ont un retard de plus de 3h à l'arrivée, ont droit à une indemnisation dont les montants sont évalués comme suit :

- 250 € pour les vols de moins de 1.500 km,
- 400 € pour les vols intra-UE de plus de 1.500 km et pour les autres vols de 1.500 à 3.500 km,
- 600 € pour les autres vols.

Cette indemnisation, prévue par le règlement européen, ne dépend pas du prix du billet mais de la distance du vol.

### **À propos de RetardVol**

Lancée en avril 2016 par Anaïs Escudié, ancienne Avocate au Barreau de Paris, RetardVol aide les passagers en détresse à obtenir une indemnisation financière prévue par le règlement Européen.

RetardVol intervient auprès des compagnies aériennes en phase amiable et judiciaire lorsque les droits des passagers ne sont pas respectés. La société a déjà indemnisé plus de **10.000 voyageurs et mise sur le développement d'algorithmes innovants** notamment en détectant automatiquement des vols annulés ou retardés. La technologie développée permet **d'informer les voyageurs qui, pour 50% d'entre eux, ne sont pas au courant de leurs droits.**

### **À propos d'Ulysse**

Ulysse est un site de vente de billets d'avion plus pratique, plus économique et plus transparent qui a déjà convaincu plus de 30 000 voyageurs. La startup est aujourd'hui incubée à Station F et compte l'ancien Directeur de la Distribution d'Air France parmi ses investisseurs. La startup a pour objectif de simplifier la réservation de billets d'avion en offrant une interface claire et sans pub et des prix sans frais cachés parmi les plus bas du marché.

Contact presse :

Nom : **Anaïs Escudié**

Mail : [anaïs@retardvol.fr](mailto:anaïs@retardvol.fr) tel : **06 09 91 45 62**